

**Directives d'assurance qualité et de contrôle
pour les systèmes de conteneurs enterrés et semi-enterrés
ainsi que pour les conteneurs d'apport volontaire
pour les déchets résiduels et recyclables levés par le haut et vidés par le bas**

**Assurance de qualité
RAL-GZ 951/3**

Projet juin 2017



Publié par

RAL Deutsches Institut für Gütesicherung und Kennzeichnung e.V.
(RAL Institut Allemand pour l'Assurance de Qualité et Certification)

Fränkische Straße 7
53229 Bonn

Téléphone : +49 (0)228 688 95-0
Fax: : +49 (0)228 688 95-430
E-Mail: RAL-Institut@RAL.de
Internet: www.RAL.de

Toute reproduction, entière ou partielle, de cette assurance de qualité est formellement interdite.

Tous droits, traduction incluse, réservés par RAL.

© 2017 RAL, Bonn

La langue originale de cette assurance de qualité est l'allemand. En cas de doute la version allemande est obligatoire.

**Directives d'assurance qualité et de contrôle
pour les systèmes de conteneurs enterrés et semi-enterrés
ainsi que pour les conteneurs d'apport volontaire**

**Assurance de qualité
RAL-GZ 951/3**

**GGAWB –
Centre de qualité Conteneurs roulants
à déchets résiduels et recyclables**

Siegburger Straße 126

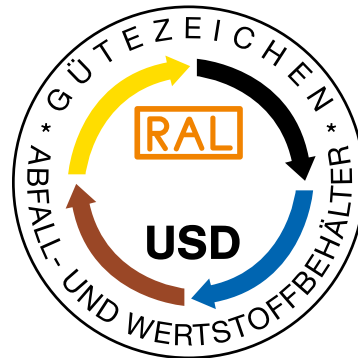
50679 Köln

Téléphone : (0221) 9 46 99-79

Télécopieur : (0221) 9 46 99 81

Courriel : Info (at) ggawb.de

Internet : www.ggawb.de



Cette assurance de qualité a été élaborée par RAL Deutsches Institut für Gütesicherung und Kennzeichnung e.V. (RAL Institut allemand pour assurance de qualité et certification reg. Assoc.) dans le cadre des principes régissant les marques de qualité dans le cadre d'une procédure de reconnaissance en liaison avec le Ministère fédéral de l'Économie et du Travail et des groupes d'experts compétents, les groupes commerciaux et les autorités. Aucune révision en juin 2013.

Projet juin 2017

INSTITUT ALLEMAND POUR L'ASSURANCE DE QUALITÉ ET CERTIFICATION

Table des matières

Directives d'assurance qualité et de contrôle pour les systèmes de conteneurs enterrés et semi-enterrés ainsi que pour les conteneurs d'apport volontaire

1	Domaine d'application	5
2	Normes et directives	5
2.1	Normes des produits.....	5
2.2	Normes des produits.....	5
2.3	Directives	5
3	Directives de qualité et méthodes d'essai	6
3.1	généralités	6
3.2	Définitions	6
3.2.1	Représentation des différents systèmes	6
3.2.2	Aptitudes d'usage.....	6
3.2.3	Températures d'essai.....	6
3.2.4	Crochet de levage du conteneur	6
3.2.5	Dispositif de levage pour la grue.....	7
3.3	Réglementation de la qualité et des normes	7
3.3.1	La conception et la réalisation de l'AWB-USD.....	7
3.3.1.1	Dispositifs d'accrochage.....	7
3.3.1.2	Disposition de la partie intérieure du conteneurs.....	7
3.3.1.3	Position inclinée	7
3.3.2	Test dimensions.....	7
3.3.3	Dimensions pour le point d'accrochage	7
3.3.4	Volume utile	7
3.3.5	Masse utile	8
3.3.6	Essai de levage et de vidage.....	8
3.3.7	Vérification du couvercle.....	8
3.3.8	Mesure sonore du couvercle	8
3.3.9	Essais de fonctionnement des éléments d'introduction mobiles et des éléments de verrouillage	8
3.3.10	Spécification des éléments en béton	9
3.3.11	Étanchéité des éléments en béton	9
3.4	Consignes de placement et d'installation des systèmes USD	9
3.4.1	Documents pour l'installation.....	10
3.4.2	Protocole de réception.....	11
4	Surveillance	12
4.1	Vue d'ensemble.....	12
4.2	Essai initial	12
4.2.1	Généralités	12
4.2.2	Contenu et champ de l'essai initial	12
4.3	Autosurveillance interne.....	12
4.4	Surveillance externe.....	12
4.4.1	Généralités	12
4.4.2	Contenu et l'étendue de la surveillance externe.....	12
4.4.3	Nouvel essai.....	13
5	Marquage	13
6	Modifications.....	13
	Dispositions relatives à la délivrance et au suivi du sigle de qualité pour les conteneurs à déchets résiduels et matériaux recyclables	15
	Déclaration d'engagement	17